

Accès et consultation sur place libres  
et ouverts à tous, gratuitement.

## HORAIRES D'OUVERTURE

### Mardi

15 h - 18 h 30

### Mercredi

10 h - 13 h et 15 h - 18 h 30

### Vendredi

15 h - 19 h 30

### Samedi

(en alternance tous les 15 jours\*)

10 h - 13 h et 14 h - 17 h

ou 10 h - 13 h

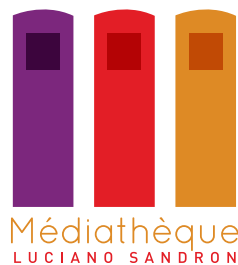
\* Consulter le planning des samedis sur le portail de la Médiathèque

Médiathèque Luciano Sandron

Rue des Ecoles

05 62 75 44 98 / [mediatheque@ville-aucamville.fr](mailto:mediatheque@ville-aucamville.fr)

Portail médiathèque sur [www.ville-aucamville.fr](http://www.ville-aucamville.fr)



## Le mot du Maire

A l'instar du cinéma Jean Marais, la Médiathèque Luciano Sandron est désormais un équipement culturel majeur de la commune. Ce service de proximité, associé à un portail en ligne, vous propose un concentré de culture sans cesse renouvelé et enrichi.

Espace de connaissances et d'ouverture sur le Monde, la Médiathèque n'est pas seulement un lieu de consultation et de prêt ; c'est aussi et surtout un lieu de vie avec un programme d'animations diversifié, qui tend à créer du lien social, de la convivialité entre les habitants.

La culture nous ouvre aux autres. Je vous invite à profiter pleinement de cette source intarissable de découverte et d'évasion.

Gérard André  
Maire d'Aucamville

## COLLECTIONS réparties en 3 catégories

### Adultes - Enfants / Adolescents - Petite Enfance



Romans et documentaires

Bandes dessinées

Revues - CD et DVD.



## MODALITÉS D'EMPRUNT

Type de documents	Nombre de documents en période normale	Congés d'été	Durée du prêt
Livres, BD, albums...	6	8	3 semaines
Revues (sauf numéro en cours)	2	4	3 semaines
CD	2	2	15 jours
DVD	1	1	1 semaine

Pénalités de retard : 0,50 € par document et semaine de retard

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Lors de la première inscription, l'utilisateur ou son représentant légal (dans le cas des mineurs) doit présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile datant de moins de trois mois et une autorisation écrite des parents pour les mineurs.

Pour les personnes bénéficiant de conditions d'inscription spécifiques fixées par délibération du Conseil Municipal (demandeur d'emploi, personnes bénéficiaires de l'AAH\*), il est demandé, lors de la première inscription et à chaque renouvellement, un document officiel récent justifiant le statut cité (attestation Pôle emploi, attestation CAF...).

## TARIFS

### Aucamvillois

Adultes : 8 €

Enfants (- 18 ans) / Etudiants (-26 ans) : **Gratuit**  
Demandeurs d'emploi / Bénéficiaires de l'AAH et de l'APA\* : 4 €

### Hors commune

Adultes : 16 €

Enfants (- 18 ans) / Etudiants (- 26 ans) : 8 €  
Demandeurs d'emploi / Bénéficiaires de l'AAH et de l'APA\* : 8 €

\*AAH (Allocation Adulte Handicapé)  
et APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

